



FAE
Chemin du Pré-Fleuri 3
CH – 1228 Plan-les-Ouates

Tél : +41 (0)22 827 42 84
Courriel : fae@fae-ge.ch
Site Web : www.fae-ge.ch

Message du Président du Conseil de fondation



Les PME genevoises, géographiquement situées au cœur du Grand Genève, sont exposées plus fortement que celles du reste de la Suisse aux aléas du franc fort. La plupart de ces entreprises a déjà dû s'adapter à un cours de l'Euro qui s'est dévalué face au Franc suisse de plus de 30 % en moins de cinq ans. Elles avaient ainsi déjà entrepris les restructurations nécessaires leur permettant de sauvegarder une marge de profitabilité qui souvent n'excède pas 20 %. Pour beaucoup d'entre elles, l'abandon soudain du taux plancher les place aujourd'hui dans une situation momentanément difficile de non-profitabilité, alors que leur viabilité reste démontrée.

Certes, certaines entreprises importatrices de matières premières en Euro ont aussi bénéficié de cette dévaluation. Mais le gain réalisé sur ces coûts de matières premières ne représente guère que 30 % des coûts d'exploitation et ne compense à l'évidence pas les pertes enregistrées sur les ventes en Euro. De plus, les petits commerces sont particulièrement exposés au tourisme naturel d'achat qui prévaut dans une zone frontalière.

Dans ce contexte, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), plus connue sous l'acronyme « Financer autrement les entreprises », prend tout son sens. Dotée des moyens financiers nécessaires et d'une équipe performante d'analystes, elle intervient aux côtés de ces petites et moyennes entreprises en accordant des avances de trésorerie permettant à celles-ci de combler l'effet d'inertie entre la mise en œuvre de mesures de restructuration et leur impact sur les résultats. Elle intervient aussi sous la forme de cautionnement de crédits d'investissement permettant à ces entreprises de ne pas retarder le renouvellement ou l'adaptation nécessaire de leur outil d'exploitation.

S'ajoutent encore à ces difficultés liées au taux de change Euro/Franc suisse, celles découlant des normes Bâle III qui restreignent fortement la capacité d'octroi de crédits bancaires aux jeunes PME ou à celles insuffisamment dotées en fonds propres. Comme les principaux établissements bancaires de la place genevoise maintiennent toute leur volonté de rester un acteur privilégié de l'économie locale, la FAE intervient, à leurs côtés, pour financer ces entreprises qui ne satisfont pas, ou momentanément plus, aux stricts critères des instituts bancaires traditionnels.

Comme on le voit, l'importance du rôle de la FAE n'est plus à démontrer et va encore s'intensifier sur l'année en cours. Le poumon économique de toute la région reste en effet constitué par cette multitude de petites et moyennes entreprises, commerces, industries, sociétés de services qui, au quotidien, contribuent à la prospérité et la qualité de vie du canton. La FAE soutient ces entreprises en leur facilitant l'accès au financement et non pas en leur accordant des subventions à fonds perdus, dont on sait les effets néfastes sur le maintien d'une nécessaire compétitivité entre entreprises.

Le bilan de l'action de la FAE est ainsi positif pour le canton de Genève. La FAE a en effet contribué au maintien, en 2014, de près de 1'000 emplois et plus de 5'500 depuis sa création. Pour la seule année écoulée, les entreprises soutenues par la FAE ont payé plus de 109 millions de francs de salaires et plus de 17 millions de francs de cotisations sociales. Ces versements ont généré, entre les impôts sur les sociétés et celui sur le revenu des personnes physiques, des recettes fiscales supérieures à 18 millions de francs, c'est-à-dire plus du triple de la subvention annuelle octroyée à la fondation par le canton.

Au nom du Conseil de fondation, de la Direction et de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la FAE, j'adresse mes sincères remerciements aux député(e)s du Grand Conseil et au Conseil d'Etat pour la confiance qu'ils nous témoignent, aux partenaires bancaires et aux associations professionnelles pour leur précieuse collaboration et, enfin, à tous les acteurs de l'économie genevoise pour leur reconnaissance et leur soutien.



Philippe Lathion
Président du Conseil de fondation

Base légale

La Fondation d'aide aux entreprises, de droit public, dénommée ci-après FAE, a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

Ce dispositif a été complété par la modification de la loi sur l'aide aux entreprises (Mesures de lutte contre la crise) du 15 mai 2009.

La FAE a démarré son activité opérationnelle le 1er juillet 2006, par conséquent, l'année 2014 représente le huitième exercice annuel complet.

En 2007, la FAE a également été reconnue par la Confédération en qualité d'antenne genevoise de la Coopérative romande de cautionnement – PME (Cautionnement romand), lui permettant de proposer les prestations complémentaires, telles que régies par la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises adoptée par les chambres fédérales en date du 6 octobre 2006. Il est à relever que cette loi fédérale remplaçait l'Arrêté fédéral tendant à encourager les coopératives de cautionnement des arts et métiers du 22 juin 1949.

A ce titre, l'Etat de Genève détient une part sociale au sein de Cautionnement romand de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mio. Au-delà de ce montant, atteint depuis 2009 déjà, l'Etat de Genève assume désormais la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

Depuis le rapprochement de la FONGIT (Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique), de l'OPI (Office de Promotion des Industries et des Technologies) et de la FAE dans les mêmes locaux à Plan-les-Ouates au printemps 2012, la FAE est également régie par la LIAF du 19 avril 2012 (Loi accordant des indemnités et une aide financière annuelles de fonctionnement aux organismes d'aide et de promotion des entreprises pour les années 2012 à 2015 : FAE – FONGIT – OPI) et par la Loi ouvrant un crédit d'investissement de CHF 950'000 pour l'incubation de projets et d'entreprises cleantech et le regroupement de la FAE, la FONGIT et l'OPI.



I. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de onze membres nommés par le Conseil d'Etat, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

Président M. **Philippe Lathion**, Expert-comptable diplômé, Associé de Duchosal Berney S.A.

Vice-Président M. **Gilles Desplanches**, Gilles Desplanches S.A., gestion, sous forme de franchise, de commerce de détail dans le domaine de la boulangerie et de l'alimentaire (*)

Membres Mme **Emanuela Dose Sarfatis**, Département de la sécurité et de l'économie (DSE) (*)

Me **Caroline Ferrero Menut**, Avocate au barreau de Genève

Mme **Sandra Golay**, Expert-comptable, Genève (**)
membre depuis le 1^{er} juin 2014

M. **Olivier Grometto**, représentant l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) (*)

M. **Mauro Lorenzi**, Expert en technologies industrielles, Genève

M. **Erwin Meyer**, Directeur général de banque retraité, Genève

M. **András November**, Professeur honoraire, Genève
membre jusqu'au 31 mai 2014

M. **Cédric Ricou**, Entrepreneur, Genève (**)

M. **Jacques Robert**, représentant la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

M. **Laurent Terlinchamp**, Président de la Société des cafetiers restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG)

(*) *Également représentants de la FAE au Conseil d'administration de Cautionnement romand*

(**) *Membres désignés par le Grand Conseil*

Le Conseil de fondation s'est réuni **17 fois** durant l'exercice 2014, soit 11 séances ordinaires, 2 séminaires et 4 séances extraordinaires.

Le rôle du Conseil de fondation est principalement de statuer sur les demandes de soutien déposées et enregistrées, contrôler le suivi des soutiens accordés, analyser les risques de l'ensemble du portefeuille et suivre la gestion de la fondation.

II. Les missions et les métiers de la FAE

La FAE exerce quatre métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entreprises dans chacune des phases de leur vie :

1. Faciliter l'accès aux financements pour réussir sa création d'entreprise, accompagner le développement, l'innovation et la transmission des sociétés existantes. Plus concrètement, la FAE permet l'obtention
 - d'une limite de crédit de trésorerie pour, par exemple, financer le fonds de roulement, constituer ou renouveler des stocks, voire surmonter une baisse passagère de l'activité,
 - d'un crédit d'investissement ou de leasing pour, par exemple, acquérir des machines, réaliser des travaux ou emménager dans des nouveaux locaux.
3. Préserver la trésorerie de l'entreprise en anticipant les paiements tardifs de ses clients.
4. Permettre la réalisation de missions effectuées par des experts retenus sur appels d'offres et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE pour le diagnostic d'une activité, d'un marché, d'un produit, l'évaluation d'une entreprise, la mise en place d'outils de gestion.

Avance de liquidités de CHF 250'000 maximum contre la cession de factures ouvertes

Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mio maximum

2. Fournir le levier financier à la levée de fonds auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits. Ainsi, la FAE contribue à renforcer la structure financière de fonds propres.

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit

Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier via la FAE d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial jusqu'à CHF 500'000, octroyé par Cautionnement romand, pour lequel la Confédération assume 65 % du risque.

Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mio maximum

III. Direction et collaborateurs

Monsieur Patrick Schefer a repris la direction ad intérim dès le 1^{er} octobre 2014. Il succède à Monsieur Serge Nouara.

L'effectif du personnel de la FAE à fin 2014 se montait à 10 postes de travail, respectivement, 1 directeur, 4 gestionnaires de crédits, 2 assistants gestionnaire de crédits, 1 assistante direction, 1 comptable et chargée de gestion administrative et 1 secrétaire-réceptionniste.

IV. Rapport d'activité de la Direction



La FAE, au service des entreprises genevoises

Conformément à sa mission, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) intervient de manière subsidiaire pour faciliter l'accès au financement à des entreprises viables basées dans le canton de Genève. L'objectif, au-delà de solutionner des problématiques strictement de financement, est de favoriser le développement des PME genevoises en privilégiant le maintien d'une économie forte et diversifiée pourvoyeuse d'emplois.

Depuis sa création en juillet 2006, un montant global de CHF 138.8 Mio a été accordé à 463 entreprises sous forme de cautionnements de crédits ou de leasing (CHF 112.8 Mio), de participations au capital (CHF 19 Mio), avances de liquidités (CHF 5.6 Mio) et financement de mandats (CHF 1.4 Mio). Ainsi, le soutien déployé par la FAE au bénéfice de l'économie du canton de Genève a directement contribué à créer ou maintenir 5'673 emplois. Pour le seul exercice 2014, ce sont 939 emplois qui ont été impactés par l'intervention de la FAE.

En termes de fonctionnement, lors de chaque rencontre préliminaire avec des prospects, le gestionnaire analyse le projet sous l'angle de sa faisabilité et de son potentiel, conseille l'entrepreneur sur les sources de financement possibles, respectivement les plus appropriées à sa situation puis, examine la recevabilité de la sollicitation conformément aux critères d'intervention propres à la FAE.

L'objectif est d'assurer une durée moyenne d'instruction des dossiers de 1 mois dès la réception du dossier complet, un délai respecté dans la grande majorité des cas.

Les exceptions sont principalement des dossiers pour lesquels le Conseil a exigé des compléments d'information ou des remaniements de demande avant de pouvoir prendre une décision.

2014, bien qu'une année de transition, est satisfaisante en termes d'activités. Globalement sur l'année entière, la FAE a enregistré une hausse du nombre de demandes de financement déposées de 10 %, soit 75 par rapport à 68 en 2013, et le Conseil de fondation a accepté 68 dossiers par rapport à 53 dossiers en 2013.

En termes de montant, CHF 19.8 Mio ont été accordés globalement en 2014 par la FAE, soit CHF 11.4 Mio sous l'égide de la Loi genevoise sur l'aide aux entreprises (LAE) et CHF 8.4 Mio au travers de Cautionnement romand (loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises), soit une hausse importante puisque des montants de CHF 15 Mio et CHF 17.9 Mio avaient été octroyés respectivement en 2013 et 2012.

Plus précisément, la répartition des aides accordées par la FAE en 2014 peut être détaillée de la manière suivante :

- CHF 5.8 Mio au titre du cautionnement de crédits (auquel on peut ajouter les CHF 8.4 Mio réalisés au travers de Cautionnement romand)
- CHF 1.150 Mio accordés à 6 entreprises pour le financement d'avances de liquidités contre cessions de factures
- CHF 4.3 Mio destinés à 7 prises de participations
- CHF 0.187 Mio pour le financement de 8 mandats d'audit, expertise et/ou accompagnement

Il est également à relever que le développement de l'activité se confirme puisque 2014 a enregistré un nombre record de dossiers acceptés depuis la création de la

FAE. En termes de montant accordé, il s'agit en 2014 du 2^{ème} montant le plus important octroyé par année, derrière 2009. C'est néanmoins un triste succès, puisque malgré une situation conjoncturelle relativement stable, les PME ont rencontré de réelles difficultés pour financer leurs activités par le biais des solutions traditionnelles. Cette situation confirme, si besoin est, **l'utilité et l'impact positif de la FAE pour l'économie et l'emploi du canton de Genève.**

Les tendances enregistrées en 2013 se sont confirmées en 2014 avec une **croissance continue de la prestation d'avances de liquidités** et un **nombre toujours important de financements de reprises d'entreprises.** Ainsi, le montant global cumulé des avances de liquidités effectuées en 2014¹ par la FAE s'élève à CHF 3'526'123 pour 7 entreprises par rapport à CHF 656'670 en 2013 pour 4 entreprises.

De plus, on peut relever que le financement de projets de reprises (transmissions) d'entreprises a représenté 49 % des cautionnements de crédits (soit 25 dossiers sur 51) contribuant directement au **maintien du savoir-faire et des emplois dans le canton de Genève.**

Par ailleurs, l'activité de prises de participation continue également sa croissance avec 7 opérations finalisées correspondant à **l'injection globale de CHF 15.4 Mio de fonds dans les entreprises concernées** dont CHF 4.2 Mio investis par la FAE. A ce titre, on peut relever que l'objectif de fournir le levier financier à la levée de fonds auprès d'investisseurs privés est clairement atteint. En termes d'évolution, le montant moyen investi en prises de participation par société sera très certainement réduit dans les prochaines années, ceci tant en raison des investissements déjà réalisés qui totalisent plus de la moitié de l'enveloppe disponible que d'un choix délibéré en matière de gestion de risques.

Enfin, il faut également relever que 6 dossiers de pertes ont été enregistrés, sur l'exercice 2014, pour un montant cumulé de CHF 1.116 Mio portant à CHF 6.3 Mio le montant total des pertes depuis la création de la FAE, soit **5.57 % brut** (hors récupérations sur pertes) des CHF 138.8 Mio accordés jusque-là.

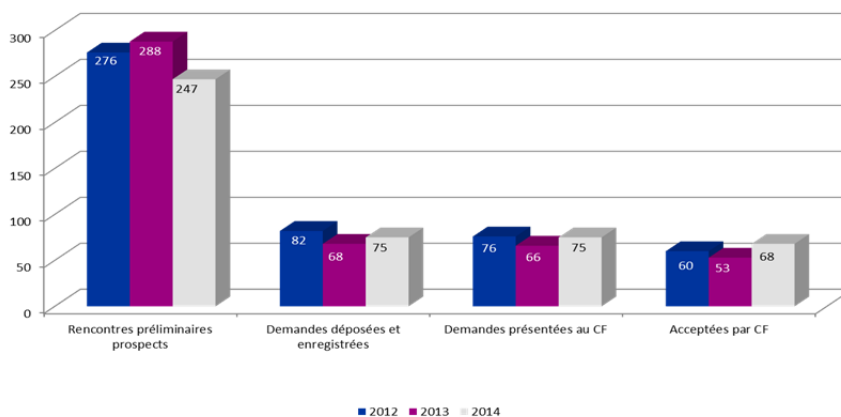


Patrick Schefer
Directeur

¹ Dès l'encaissement des factures cédées, l'avance est renouvelée.

V. Analyse de l'activité en 2014

Activité FAE-2012-2013-2014

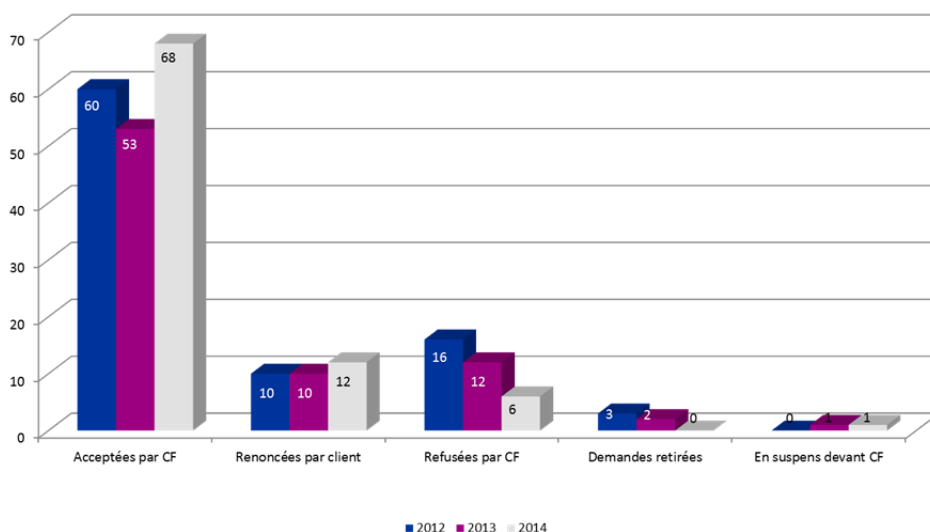


En 2014, la FAE a enregistré une hausse des demandes de financement déposées de 10 % et de 28 % des dossiers acceptés par le Conseil de fondation, malgré un nombre de rencontres préliminaires recensés en diminution de 14 %, principalement lié à un problème de reporting. Il est également intéressant de relever qu'en 2014, 30 % des rencontres prospects ont abouti à une demande de financement formellement

déposée, un taux un peu plus élevé que la moyenne historique mais qui ne varie que très peu année après année. De plus, 27 % de ces rencontres ont abouti à une décision favorable du Conseil de fondation et donc sur un soutien accordé par la FAE, par rapport à 18 % en 2013.

Demandes CR/FAE déposées et enregistrées

Durant l'année 2014, le Conseil de fondation a accepté 68 dossiers dont 12 renoncés soit 90.6 % de

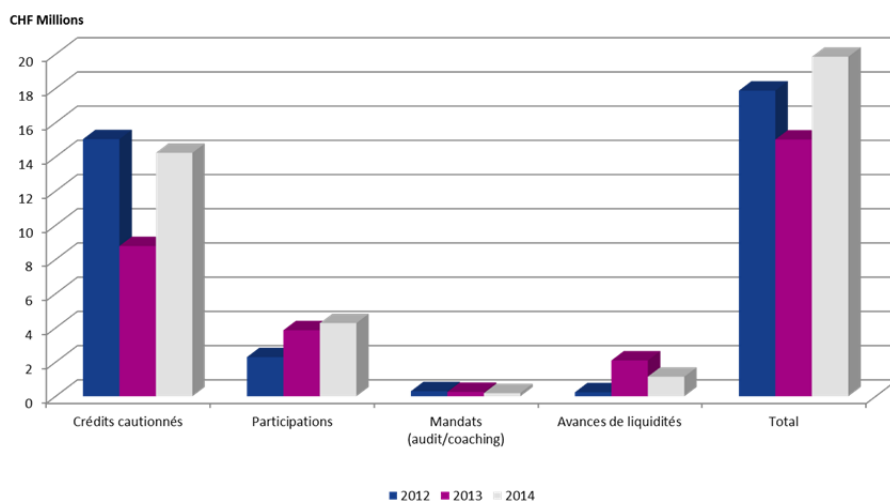


taux d'acceptation, un taux historiquement élevé puisque la moyenne des 5 années précédentes enregistrait un taux d'acceptation de 73 %. A ce titre, on peut relever que les 6 dossiers refusés en 2014 l'ont été principalement pour respecter les principes de subsidiarité et de non-concurrence

inscrits dans le règlement de la FAE. En outre, 12 entreprises ont renoncé aux soutiens acceptés par le Conseil de fondation, principalement en raison d'opérations notamment de transmission qui n'ont finalement pas pu être concrétisées

VI. Analyse des dossiers acceptés en 2014

Engagements accordés par CR et FAE

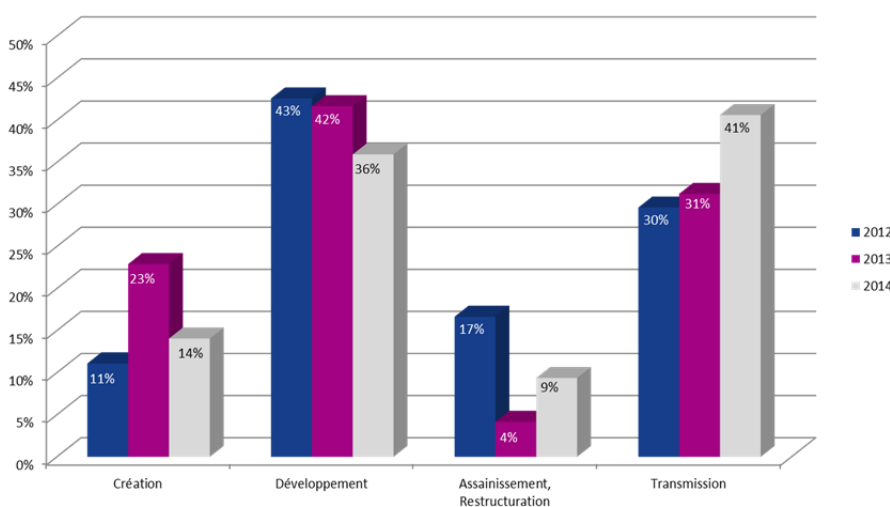


Les soutiens accordés par la FAE se répartissent entre les 4 différentes prestations.

Le cautionnement, sous l'égide de la loi cantonale (FAE) ou fédérale (Cautionnement romand), représente traditionnellement la partie prépondérante des activités avec 51 entreprises soutenues pour un montant de

CHF 14.2 Mio, soit 84 % des prestations accordées. Les prises de participations continuent leur progression avec 7 prises de participations, par rapport à 3 en 2013, respectivement dans 4 startup, 2 entreprises en développement et 1 en phase d'assainissement.

Demandes CR et FAE par stade de développement

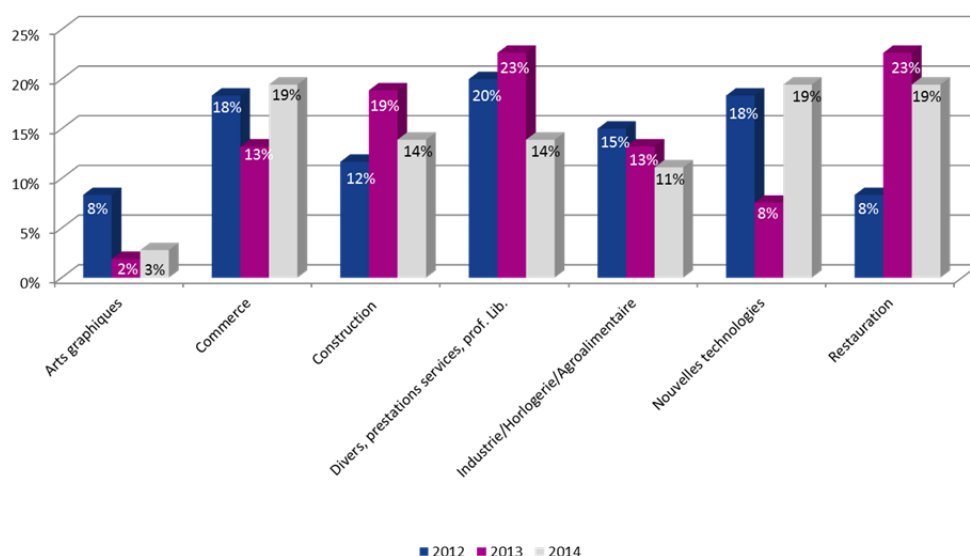


Les stades de développement des entreprises sollicitant la FAE varient d'année en année. Néanmoins, d'une manière générale, on peut relever que l'essentiel des demandes concerne des entreprises déjà existantes (en moyenne 84 % sur les 3 dernières années).

En revanche, en 2014, les entreprises ayant moins de 3 ans d'activité

représentent 30 % des entreprises soutenues (répertoriées en partie dans la création et dans le développement dans le graphique ci-dessus). Enfin, l'augmentation du financement d'opérations de transmission se renforce encore en 2014 pour atteindre 41 % des opérations finalisées.

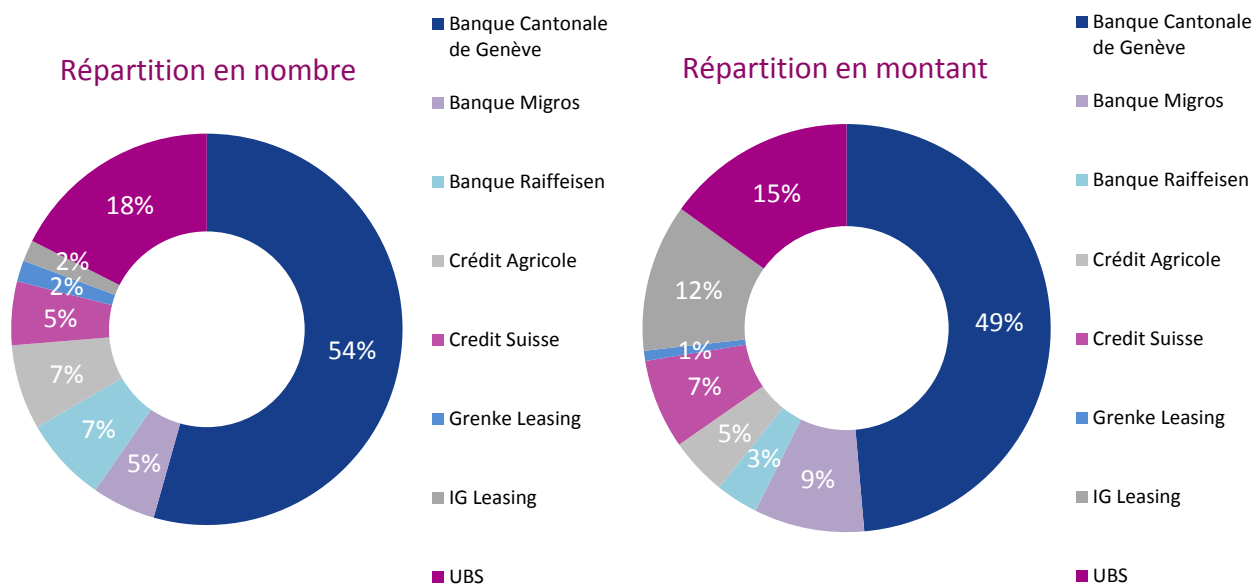
Prestations accordées CR et FAE par secteur d'activités en nombre



Malgré les variations annuelles, la répartition des prestations par secteur d'activités reste relativement stable année après année. Ainsi, la restauration, le commerce, l'industrie et la construction demeurent les domaines d'activités les plus soutenus par la FAE avec,

en 2014, 63 % des prestations accordées par rapport à 68 % en 2013. Les nouvelles technologies connaissent en 2014 un bond important, grâce notamment aux différentes prises de participations réalisées.

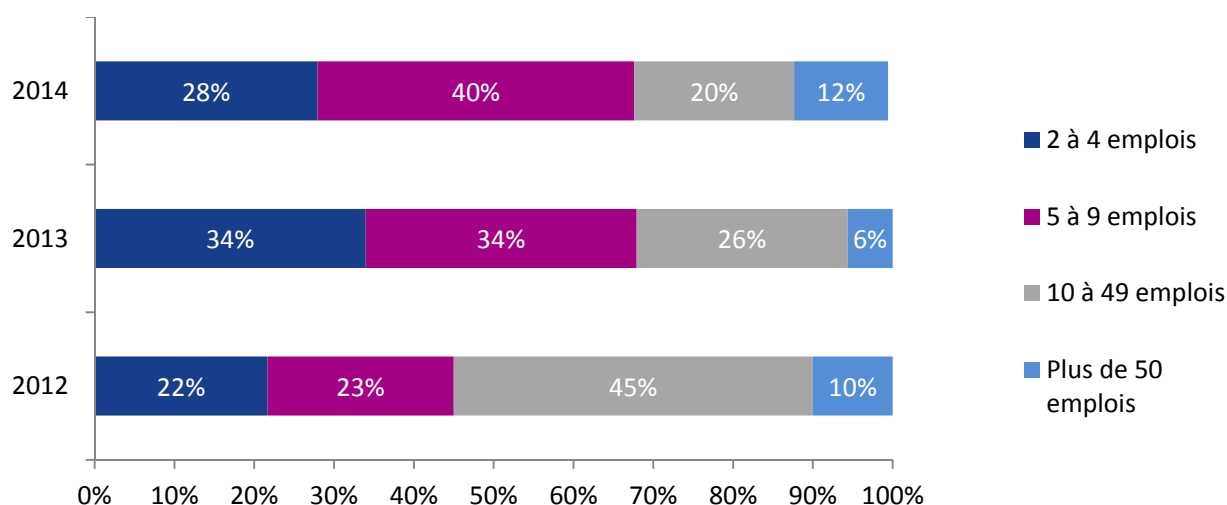
Prestations CR et FAE par banque partenaire 2014



La Banque Cantonale de Genève reste le partenaire principal de la fondation. Une analyse comparée en nombre d'opérations et en montant confirme cette relation privilégiée

mais atténuée sa prépondérance et démontre une répartition plus importante entre les acteurs.

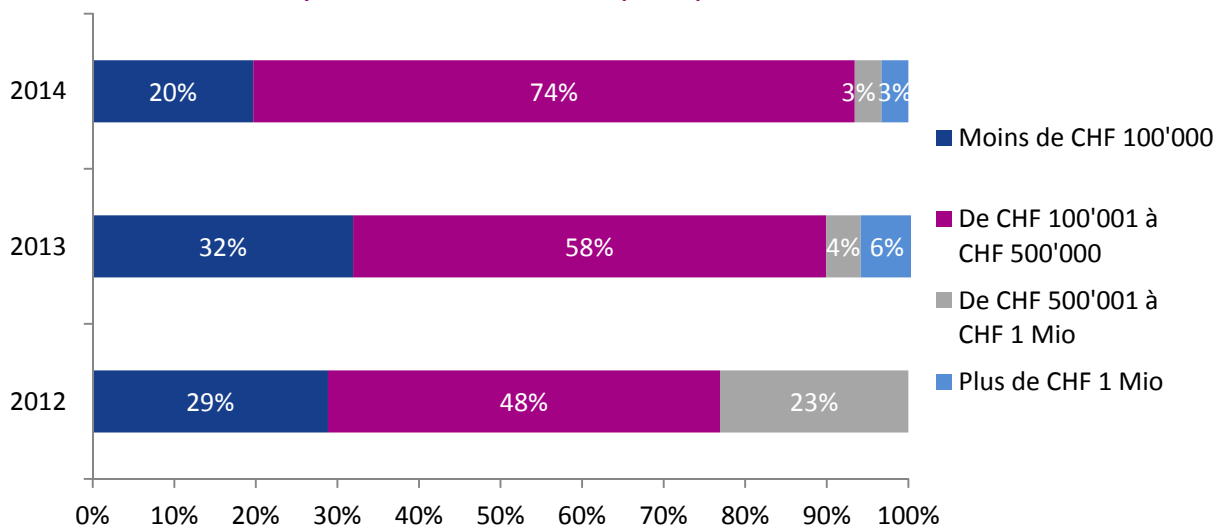
Analyse des dossiers acceptés par nombre d'emplois



Conformément à sa mission, la FAE soutient les entreprises qui ne sont pas en mesure de trouver un financement traditionnel. Ainsi, sans surprise, les soutiens accordés en 2014 concernent les petites PME, soit 68 % pour

des entreprises de moins de 9 employés, respectivement 89 % pour des entreprises de moins de 49 salariés. Globalement, l'effectif moyen par entreprise soutenue par la FAE s'élève à 13.8 collaborateurs.

Analyse des dossiers acceptés par montant accordé

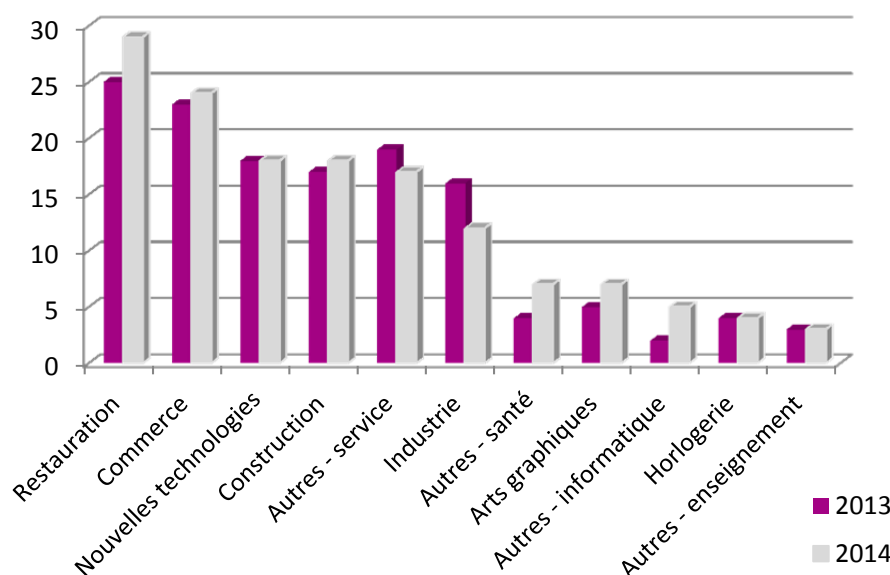


94 % des soutiens accordés en 2014 concernent des montants inférieurs à CHF 500'000 par rapport à 89 % en 2013 et 77 % en 2012. Cependant, 6 % des dossiers acceptés en 2014 ont nécessité des montants supérieurs à CHF 500'000 soit 4 entreprises, par rapport à 10 % et 5 entreprises en 2013 et

même 23 % et 12 entreprises en 2012. En termes de montant moyen, 2014 se situe dans la norme avec CHF 291'200 par intervention, respectivement CHF 21'100 par emploi concerné, par rapport à une moyenne de CHF 283'200 et CHF 20'500 en 2013.

VII. Analyse du portefeuille d'en-cours à fin 2014

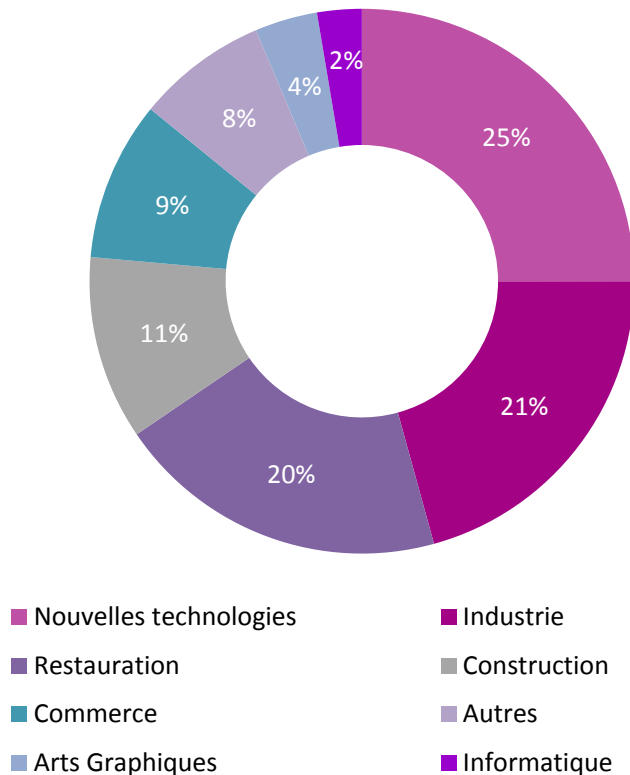
Répartition du portefeuille clients CR et FAE par secteur d'activités en nombre



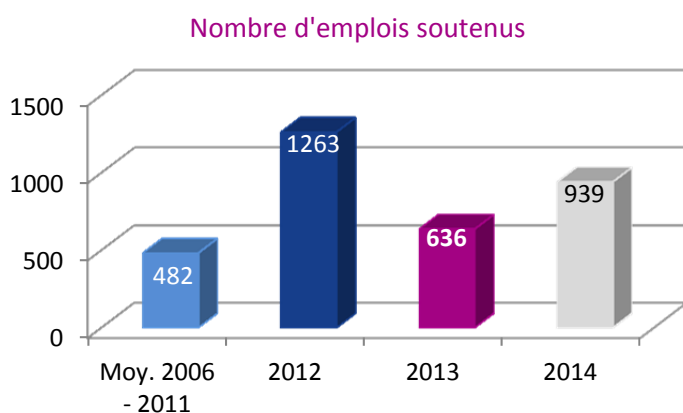
L'analyse des entreprises soutenues à fin 2014, c'est-à-dire celles qui bénéficient à cette date de l'une des prestations de la FAE, démontre un fort engagement dans les secteurs de la restauration et du commerce (53 entreprises soit 36.8 % du portefeuille), devant la construction et les nouvelles technologies.

Répartition de l'engagement CHF 47.4 Mio FAE (dont CR) par secteur d'activités

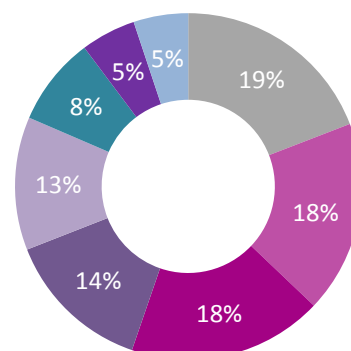
En termes de montants, l'analyse du portefeuille permet de nuancer les commentaires précédents puisque les engagements concernent principalement les secteurs des nouvelles technologies, de la restauration, de l'industrie et du commerce. Cette situation reflète les besoins en capitaux plus importants ainsi que les difficultés de financement de certains secteurs mais également une volonté de soutien spécifique à certains secteurs d'activités.



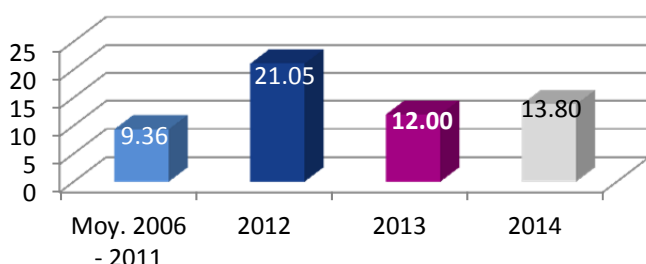
Estimation du nombre d'emplois soutenus par secteur d'activités



Répartition sectorielle des emplois soutenus



Moyenne des emplois par entreprises soutenues



Durant l'exercice 2014, la FAE est intervenue à 68 reprises permettant la création et/ou le maintien de 939 emplois, un chiffre qui se situe dans la moyenne supérieure en comparaison avec les années précédentes. Pour l'ensemble du portefeuille des en-cours à fin 2014, 55 % des emplois concernent la construction (19 %), les nouvelles technologies (18 %) et l'industrie (18 %).

Une analyse, sur la base des décomptes AVS ainsi que des bilans et comptes de résultats au 31 décembre 2014 des entreprises soutenues par la FAE en 2014 (soit un taux de réponse de 70 % à mi-septembre 2015), démontre que l'impact pour le canton de Genève est positif. En effet, les entreprises bénéficiant d'une prestation de la FAE ont versé en 2014 une masse salariale totale de plus de CHF 109 Mio et généré des recettes fiscales de CHF 1.3 Mio auxquelles on peut ajouter les impôts sur les salaires versés, estimés à plus de 17 Mio, soit un total supérieur à 18.7 Mio.

Impact de la FAE pour l'économie du canton de Genève en 2014 *

en milliers de CHF

Masse salariale totale	109'423
Masse salariale moyenne par entreprise	1'062
<hr/>	
Cotisations sociales totales estimées**	17'508
<hr/>	
Impôts totaux 2014 - entreprises	1'260
Impôts totaux 2014 - estimation personnes physiques ***	17'481
Total des revenus fiscaux générés	18'741

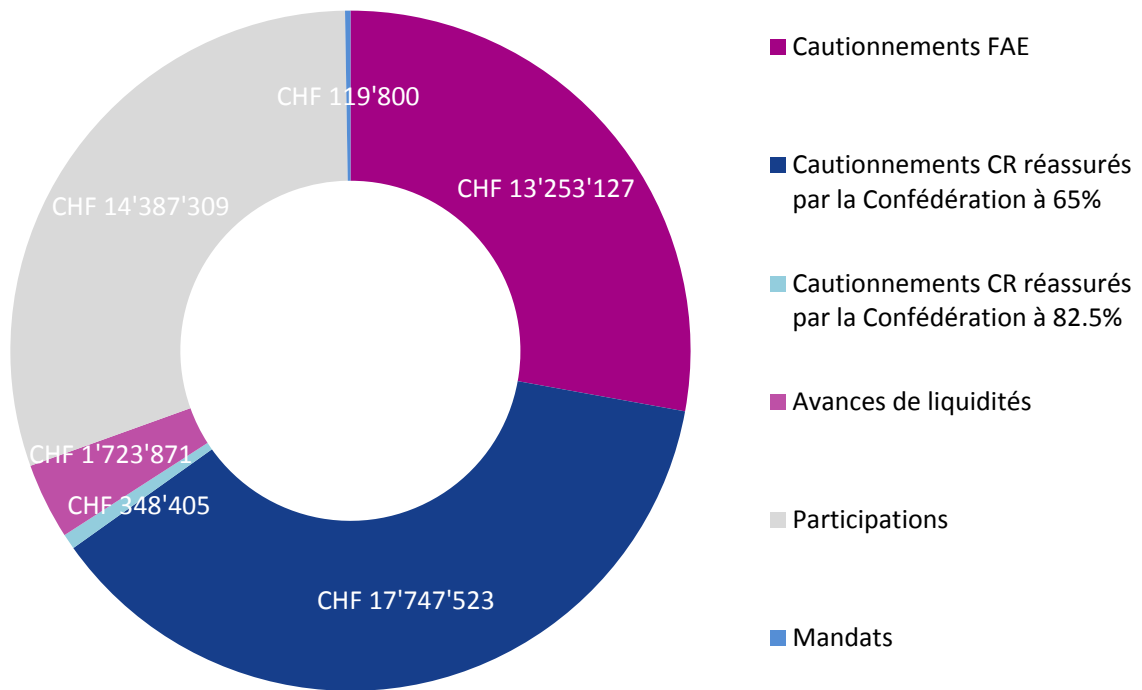
* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse 70 %) et des comptes de résultats (taux de réponse 69 %) des entreprises soutenues à fin 2014

** sur la base d'une cotisation estimée à 16 % (part patronale uniquement)

*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale

soit un taux de réponse de 70 % à mi-septembre 2015), démontre que l'impact pour le canton de Genève est positif. En effet, les entreprises bénéficiant d'une prestation de la FAE ont versé en 2014 une masse salariale totale de plus de CHF 109 Mio et généré des recettes fiscales de CHF 1.3 Mio auxquelles on peut ajouter les impôts sur les salaires versés, estimés à plus de 17 Mio, soit un total supérieur à 18.7 Mio.

Répartition de l'engagement de CHF 47.5 Mio FAE (dont CR) par prestation en 2014

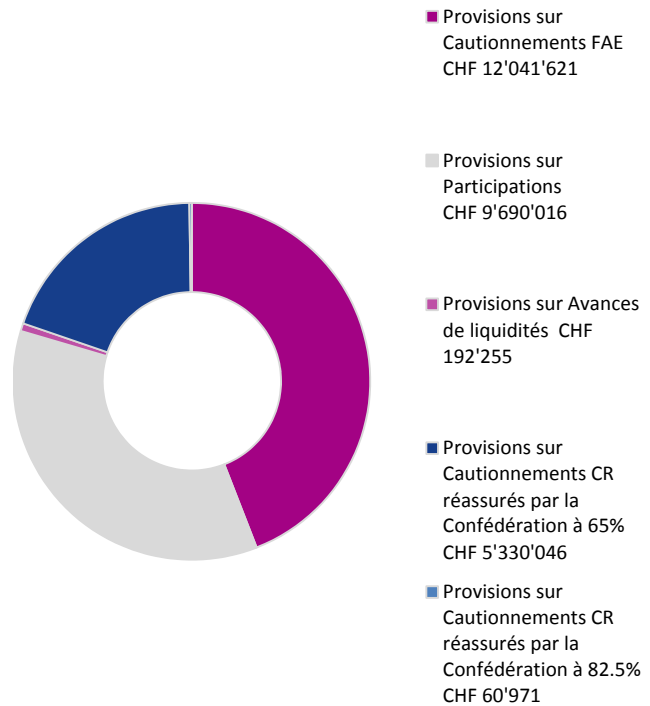
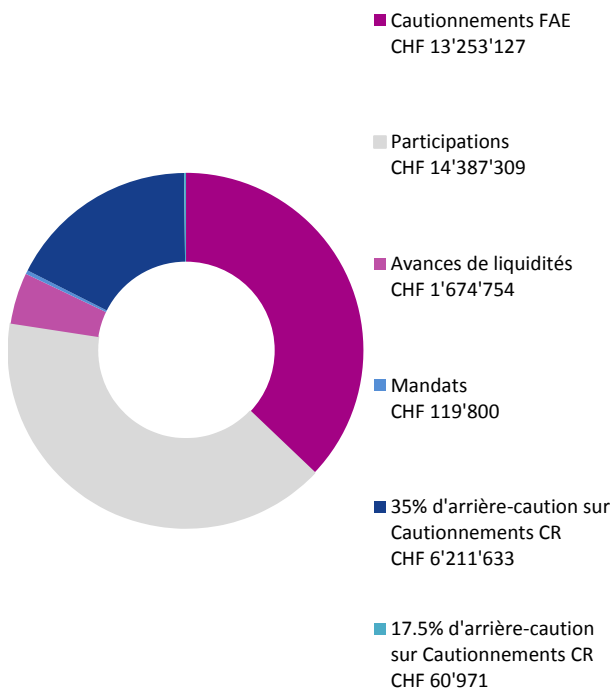


L'action en faveur des entreprises du canton de Genève se concrétise par des engagements à hauteur de CHF 47.5 Mio à fin 2014, soit

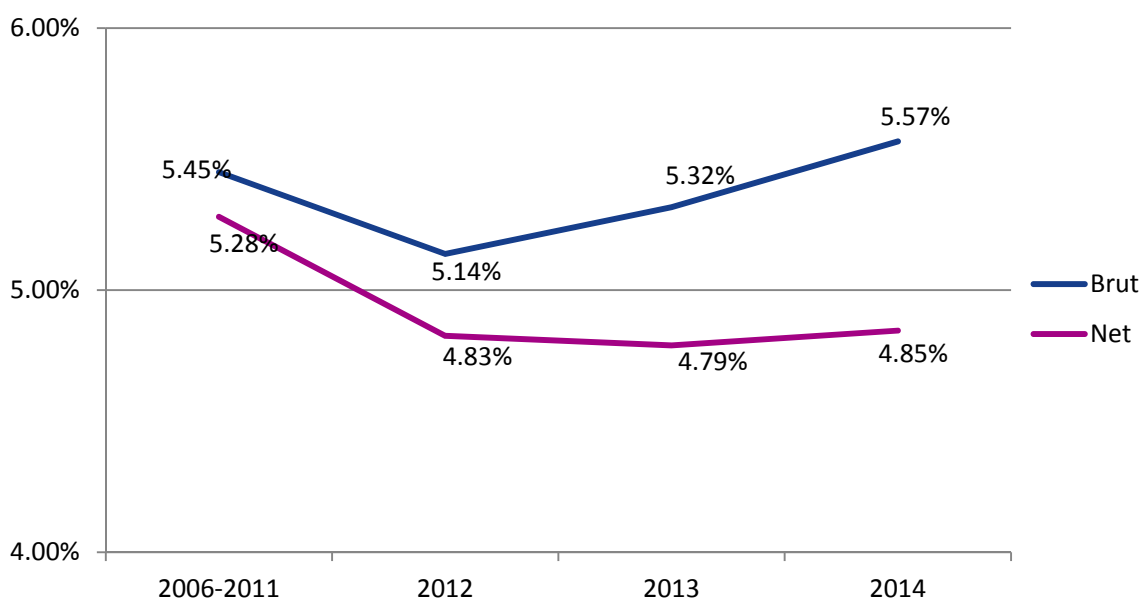
CHF 29.5 Mio de prestations purement FAE (62.1 %) et CHF 18 Mio liées à Cautionnement romand (37.9 %).

Répartition de l'engagement FAE de CHF 35.7 Mio par prestation (hors CR) en 2014

Provisions de CHF 27.3 Mio sur l'engagement FAE (hors CR) en 2014



Taux de pertes FAE et CR



En 2014, la FAE a enregistré 6 dossiers de pertes (principalement dans le secteur de la restauration) pour CHF 1'115'999 contre 5 dossiers pour CHF 729'749 en 2013 et 4 dossiers pour CHF 611'000 en 2012. Le montant des pertes cumulées depuis l'origine de la fondation se monte à

CHF 6.3 Mio, soit 5.57 % brut (hors récupérations sur pertes) des montants totaux engagés. Les récupérations sur pertes liées à la réalisation des garanties ainsi qu'aux encaissements liés au plan de remboursement des cautions permettent de réduire ce taux à 4.85 % depuis la création de la FAE.

VIII. Témoignages



Jérôme CHANTON, CEO – Kugler Bimetal SA

Kugler BIMETAL SA – Genève, fondée en 1854, est l'une des plus anciennes entreprises métallurgiques indépendantes de Suisse, spécialisée dans la fonderie d'alliages de cuivre et dans l'usinage de pièces complexes.

« A l'époque, dans une situation financière critique et possédant un parc machine obsolète, le soutien de la FAE nous a permis de structurer et d'obtenir le financement de deux installations critiques dans notre processus de production. Sans cette garantie, il nous aurait été difficile d'assurer la continuité de notre activité. »



SWISSOJA

M. Manuel MARTINEZ, directeur – Swissoja SA

Forte d'un grand savoir-faire et de 18 collaborateurs, Swissoja est active dans l'industrie agro-alimentaire et produit à Genève des produits à base de soja bio de qualité supérieure, distribués à l'échelle nationale, depuis plus de 35 ans.

« Après un premier soutien en 2012 pour financer partiellement la modernisation d'un nouvel outil de production, nous ayant permis de doubler nos effectifs, nous avons fait appel à la FAE en 2014 pour soulager notre trésorerie. A défaut, ne pouvant obtenir de financement auprès d'une banque, nous aurions été contraints de redimensionner notre activité et donc de freiner un développement en forte croissance. »



MM. Benoît TURONNET et Benoît LAPERLE, repreneur – DASTA Charpentes Bois SA

DASTA Charpentes Bois SA est une entreprise genevoise du bâtiment qui réalise tous types d'ouvrages autour de la construction bois depuis 1986. L'entreprise gère en moyenne une centaine de projets par an dont certains emblématiques comme le Refuge du Goûter culminant à 3800 mètres (Mont Blanc) ou, plus récemment, la reconstruction et agrandissement de l'Opéra des Nations.

« Notre opération de reprise de la société s'est avérée longue et complexe à mettre en oeuvre, car elle combinait différents aspects notamment un MBO (Management Buy Out), un crédit vendeur et une donation. Elle a nécessité l'accompagnement de plusieurs spécialistes (experts transmission d'entreprises, avocats, notaires etc.) et bien sûr des partenaires bancaires. La Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE) a été le catalyseur de cette transaction et a donné les garanties pour créer l'effet de levier indispensable pour la levée des fonds. La FAE s'est réellement investie dans la compréhension de notre activité et notre projet. Ils ont été des partenaires clés et constants qui nous ont accompagnés jusqu'à la séance de closing. »

agenceweb

M. Cyril DELEVAL, directeur – Web4 SA

AgenceWeb4.ch est une agence web salariant 14 personnes qui conçoit des sites internet pour les PME romandes.

« Alors que les établissements bancaires ne souhaitaient pas entrer en matière à ce stade de notre société, le soutien de la FAE nous a permis de soutenir notre développement mais surtout de conserver les équipes de production à Genève. »



M. Antonio FINGUERRA, directeur de VICTORIA COIFFURE SA

Salon de coiffure présent à Genève depuis 1984, fort de 14 salariés

« Dans le cadre du départ à la retraite des fondateurs, la FAE est intervenue et m'a soutenu pour la reprise du salon VICTORIA COIFFURE. Cela m'a permis de garantir la continuité de l'activité, fort de 14 salariés, pour le plus grand plaisir de nos clients. »



M. Marc SARRAZIN, Associé de BIBARIUM SA

Bibarium SA est une entreprise genevoise, spécialisée dans le conditionnement et la distribution de vins en Bag-in-Box (BIB).

« Seule une institution telle que la FAE permet à de jeunes entrepreneurs d'obtenir des garanties afin de faire grandir l'entreprise. Non seulement, la FAE nous a permis, à travers ses hautes exigences, de réaliser un dossier solide qui est également un puissant outil de travail, mais cette rencontre nous a aussi fait comprendre que la possibilité d'obtenir un financement dépend surtout de la qualité du projet et de la motivation des associés fondateurs.[...] La validation de notre projet par le conseil de la FAE me persuade que nous saurons investir intelligemment et conduire notre société dans la transition nécessaire d'une petite boutique de quartier à une entreprise financièrement solide, prospère, écologique et rigoureuse. »

ET PARMIS LES ENTREPRISES SOUTENUES EN 2014 :



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Exercice arrêté au 31 décembre 2014



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de Fondation

de la

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES ci-joints comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2014. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la Directive transversale de l'Etat de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes au référentiel Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss Gaap RPC 21, à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers, à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

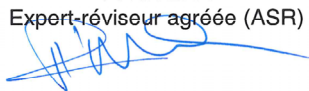
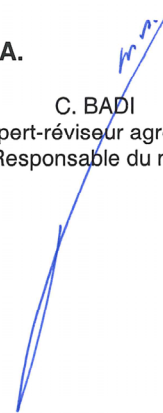
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO, et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 10 mars 2015

UNIFID S.A.

<p>P. RIVERA Expert-réviseur agréée (ASR)</p> 	<p>C. BADI Expert-réviseur agréé (ASR) Responsable du mandat</p> 
--	--

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan, compte de profits et pertes
- Tableau de variation du capital
- Annexe aux comptes annuels

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Genève

Bilan au 31 décembre 2014

A C T I F	2014	2013
	CHF	CHF
Actif circulant		
Liquidités		
Caisse	1'057.15	920.35
Avoirs en banques à vue	0.00	122.65
Compte courant Etat de Genève	16'641'505.31	20'154'626.73
Compte courant Etat de Genève / Avance de liquidités	(3'526'122.76)	(656'669.68)
Compte courant Etat de Genève	2'982'721.11	301'283.30
Total des liquidités	16'099'160.81	19'800'283.35
Réalisable		
<i>Avances de liquidités</i>		
Débiteurs cédés	543'374.33	355'386.38
Correctif de valeur s/avances de liquidités	(192'255.00)	(188'660.00)
Total avances de liquidités (net)	351'119.33	166'726.38
<i>Autres débiteurs</i>		
Débiteurs FAE	4'289.44	3'202.40
Actifs transitoires	25'274.14	56'729.44
Total des autres débiteurs	29'563.58	59'931.84
<i>Subventions pour provisions à recevoir / non dépensées</i>		
Subvention pour provisions s/cautions 2008-2011	4'339'448.00	7'523'393.00
Subvention pour provisions s/cautions 2012-2014	13'093'191.00	9'455'696.00
Subvention pour provisions sur caution dépassée	(613'191.00)	(1'095'696.00)
Subvention pour provision s/avance liquidités	192'255.00	188'660.00
Subvention pour provisions s/avance de liquid. n/dépensée	667'745.00	471'340.00
Total des subventions pour provisions à recevoir / non dépensées	17'679'448.00	16'543'393.00
Total du réalisable	18'060'130.91	16'770'051.22
Total de l'actif circulant	34'159'291.72	36'570'334.57
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Mobilier, matériel informatique, véhicules	71'235	46'486
Total immobilisations corporelles	71'235	46'486
Immobilisations financières		
Participations ex FSPME	500'765	500'765
<i>Dépréciation sur participations ex - FSPME</i>	(500'765)	(500'765)
Participations ex FSPME (net)	0	0
Participations FAE	13'886'544	10'087'034
<i>Dépréciation sur participations FAE</i>	(9'189'251)	0
Participations FAE (net)	4'697'293	10'087'034
Dépôt de garantie	100	100
Total immobilisations financières	4'697'393	10'087'134
Total de l'actif immobilisé	4'768'628	10'133'620
Total de l'actif	38'927'919	46'703'954

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Genève

Bilan au 31 décembre 2014

PASSIF	2014 CHF	2013 CHF
Fonds étrangers		
Dettes à court terme		
c/c Charges sociales	(4'449)	0
Créanciers FAE	54'674	103'576
Créancier CR	25'328	4'226
Mandats d'audit à payer	119'800	181'200
Passifs transitoires Etat de Genève	4'186	2'833
Passifs transitoires	253'166	127'615
Total des dettes à court terme	452'705	419'450
Dettes à long terme		
Provision sur cautions FAE s/dossiers 2008-2011	4'339'448	7'523'393
Provision s/cautions FAE s/dossiers 2012-2015	13'093'191	9'455'696
Part de provisions s/mandats d'audit non dépensée	577'263	329'761
Part de provisions s/cautions non dépensée	(613'191)	(1'095'696)
Part de provisions s/avance de liquidités non dépensée	667'745	471'340
Total des dettes à long terme	18'064'456	16'684'494
Total des fonds étrangers	18'517'161	17'103'945
Fonds propres		
Capital de dotation	30'000'000	30'000'000
Résultat s/participations LFAE art. 23	(399'991)	(399'991)
Dépréciation s/participations FAE	(9'189'251)	0
Total des fonds propres	20'410'758	29'600'009
Total du passif	38'927'919	46'703'954

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Genève

Comptes de profits et pertes de l'exercice 2014

	2014 CHF	Budget 2014 CHF	2013 CHF
Subventions Etat de Genève			
Part dépensée des subventions reçues			
Subvention de fonctionnement	1'835'723	1'836'000	1'567'486
Subvention pour audit/coaching	152'498	400'000	243'069
Subv. prov. s/cautionnement s/dossiers 2012-2014	3'637'495	4'120'000	3'305'858
Subvention pour provisions s/avances de liquidités	3'595	200'000	188'660
Total dépensé des subventions reçues	5'629'311	6'556'000	5'305'072
Part non dépensée des subventions reçues			
Mandats d'audit	247'502	0	156'931
Cautionnement	482'505	0	814'142
Avance de liquidités	196'405	0	11'340
Total non dépensé des subventions reçues	926'412	0	982'413
Subvention intérêt sur capital de dotation	0	0	882'500
Total des subventions reçues	6'555'723	6'556'000	7'169'986
Mouvement autres subventions reçues			
Diminut. subvention prov.s/cautionnement 2008-2011	(3'183'945)		(948'916)
Subvention pour pertes s/dossiers 2008-2011	96'496		75'830
Subvention pour pertes s/dossiers 2012-2014	455'020		41'319
Rbt à l'Etat GE s/récup.s/pertes s/dossiers FAE	(71'449)		(89'136)
Rbt à l'Etat GE s/récup.s/pertes s/dossiers ex-FSPME	(12'657)		(6'478)
Diminution de subvention pour provision OGCM	0		(7'500)
Total du mouvement autres subventions reçues	(2'716'535)	0	(934'882)
Mouvement sur fonds propres			
Mouvement des participations s/capital de dotation	0	0	399'991
Attribution du correctif de valeur sur participation	9'189'251	0	0
Total du mouvement sur fonds propres	9'189'251	0	399'991
Résultat de fonctionnement			
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	33'750	35'000	30'750
Expertises-frais dossiers CR	77'342	50'000	59'356
Autres produits	0	85'000	0
Frais analyse dossiers FAE	15'300		8'000
Perte sur débiteurs	(5'000)		0
Commission avance de liquidités	4'934		0
Produits contentieux	40'718		97'056
Produits financiers	3'039		2'831
Refacturation commission SAI	12'600		0
Total produits de fonctionnement	182'684	170'000	197'993
Charges de fonctionnement			
Charges commission SAI	(12'600)	0	0
Salaires et charges sociales	(1'214'986)	(1'376'000)	(1'135'302)
Autres charges du personnel	(251'645)	(30'000)	(55'442)
Jetons de présence et indemnités	(152'000)	(160'000)	(145'500)
Loyers et charges	(125'966)	(125'000)	(121'300)
Services industriels	(2'773)	(3'000)	(2'337)
Frais de nettoyage	(6'934)	(7'000)	(6'934)
Entretien matériel, mobilier et installation	(1'281)	(5'000)	(12'869)
Frais matériels et logiciels informatique	(13'413)	(32'000)	(4'906)
Maintenance informatique	(10'874)	(27'000)	(13'072)
Frais et matériel de bureau	(6'921)	(8'000)	(7'805)
Ports, téléphone, internet	(8'772)	(8'000)	(8'498)
Cotisations et abonnements	(1'318)	(1'400)	(2'280)
Promotion marketing, publicité	(45'935)	(63'000)	(13'866)
Frais contentieux	(48'262)	(62'000)	(59'552)
Honoraires juridiques, mandats	(43'287)	(10'000)	(14'702)

	2014 CHF	Budget 2014 CHF	2013 CHF
Charges de fonctionnement (suite)			
Honoraires organe de révision	(25'760)	(24'000)	(22'000)
Honoraires support fiduciaire	(421)	(2'000)	(3'639)
Frais de déplacement et représentation	(13'927)	(23'000)	(18'384)
Frais de Conseil	(5'430)	(10'000)	(8'813)
Charges exceptionnelles regroupement organismes	0	0	(1'043)
Charges relatives au nouveau système informatique	0	0	(88'333)
Assurances choses	(1'502)	(1'600)	(1'502)
Frais de banque	(2'614)	(1'000)	(1'158)
Coût caution de l'Etat de Genève	(4'236)	(5'000)	1'985
Amortissements	(17'553)	(22'000)	(18'224)
Total des charges de fonctionnement	(2'018'407)	(2'006'000)	(1'765'479)
Coût net de fonctionnement	(1'835'723)	(1'836'000)	(1'567'486)
Intérêts sur capital de dotation	0	0	(882'500)
Provisions sur prestations sur dossiers 2008-2011			
Cautionnement			
Dotation à la provision	(348'582)		(222'699)
Dissolution de la provision	3'532'527		1'171'615
Dissolution pour provisions sur caution OGCM	0		7'500
Total des provisions s/prestations des dossiers 2008-2011	3'183'945	0	956'416
Provisions sur prestations sur dossiers 2012-2014			
Cautionnement			
Dotation à la provision	(6'921'181)		(4'079'224)
Dissolution de la provision	3'283'686		773'366
Total coût du cautionnement	(3'637'495)	(4'120'000)	(3'305'858)
Avances de liquidités			
Dotation à la provision	(111'547)		(188'660)
Dissolution de la provision	107'952		0
Total du coût des avance de liquidités	(3'595)	(200'000)	(188'660)
Mandats d'audit			
Mandats d'accompagnement, d'audit	(152'498)		(243'069)
Total du coût des mandats d'audit	(152'498)	(400'000)	(243'069)
Part des provisions non dépensées			
Cautionnement	(482'505)		(814'142)
Avances de liquidités	(196'405)		(11'340)
Mandats d'audit	(247'502)		(156'931)
Total des provisions non dépensées	(926'412)	0	(982'413)
Total des provisions s/prestations sur dossiers 2012-2014	(4'720'000)	(4'720'000)	(4'720'000)
Provisions sur participations			
Correctif de valeur	(9'189'251)	0	0
Total provisions sur participations	(9'189'251)	0	0
Résultat sur Prestations			
Prises de participations			
Perte sur participations LFAE art. 23	0		(399'991)
Dissolution de la provision s/participations ex-FSPME	0		71'784
Perte s/participation ex-FSPME	0		(71'784)
Total du coût des prises de participations	0	0	(399'991)
Pertes sur cautionnement			
Pertes sur cautionnement des dossiers 2008-2011	(96'496)		(75'830)
Pertes sur cautionnement des dossiers 2012-2014	(455'020)		(41'319)
Total du coût pour pertes sur cautionnement	(551'516)	0	(117'149)
Récupération s/perte s/dossiers FAE & ex-FSPME			
Récupération sur pertes s/dossiers FAE	71'449		89'136
Récupération sur pertes s/dossiers ex-FSPME	12'657		6'478
Total des récupérat. s/pertes s/dossiers FAE & ex-FSPME	84'106	0	95'614
Total du résultat sur prestations	(467'410)	0	(421'526)
Résultat de l'exercice	0	0	0



FAE – Fondation d'aide aux entreprises
Chemin du Pré-Fleuri 3
CH – 1228 Plan-les-Ouates
Tél : +41 (0)22 827 42 84
Courriel : fae@fae-ge.ch
Site Web : www.fae-ge.ch

Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX